



**C O M M U N E D ' A M B È S**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre membres élus : 23  
Nombre membres élus en exercice : 23

présents : 19  
représentés : 03  
votants : 22  
absents : 01

**SEANCE DU 20 AVRIL 2023 À 18H30**

Le Conseil Municipal d'Ambès,  
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des  
Collectivités Territoriales,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville  
sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

Date de la convocation :  
14 avril 2023

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'envoi en  
Préfecture le :

Et de la publication en ligne  
le :

Le Maire,

**PRESENTS :**

Gilbert DODOGARAY, Maire ;  
Rémi PIET, Isabelle BESSE, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET,  
Christian LAPEYRE, Pearl HIPPOLYTE, adjoints au Maire ;  
Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Sophie PARADOT,  
Catherine RODRIGUEZ, Marie-Pierre QUIBEL, Vanessa BACHELLON,  
Christophe BOURDIEU, Marine SAAD, Enzo BORTOLATO, Eléonore  
LAPORTA, Jean-Pierre MAZZON et Catherine LABARRERE, conseillers  
municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES :**

Franck DUMARTIN donne procuration à Pearl HIPPOLYTE  
Antoine VIGNAUD donne procuration à Enzo BORTOLATO  
Philippe GIACOMETTI donne procuration à Eléonore LAPORTA

**ABSENTE :**

Sandrine VILLENAVE

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Nicolas MUZOTTE

**DÉLIBÉRATION N° 022 04 2023 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES –  
DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST)**

Présentation par M. Rémi PIET.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 251-5 à L. 251-10 du Code Général de la Fonction Publique (article 32 et 32-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale) prévoient qu'un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque Centre de Gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents ;

Vu la délibération n°024 05 2022 du 09 mai 2022 portant création du Comité Social Territorial (CST) commun ;

Vu la délibération n°045 09 2022 du 26 septembre 2022 portant précision sur les voix délibératives pour le collègue ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de nommer les nouveaux représentants titulaires et suppléants de la Commune pour le CST ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants ;

Considérant que se présentent à la candidature de membre du CST :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Gilbert DODOGARAY	Pearl HIPPOLYTE
Rémi PIET	Christian LAPEYRE
Nicolas MUZOTTE	Marie-Pierre FETIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE**, conformément à l'article L2121-21, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.
- **DÉCIDE** la composition des représentants de la Commune au CST de la manière suivante :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Gilbert DODOGARAY	Pearl HIPPOLYTE
Rémi PIET	Christian LAPEYRE
Nicolas MUZOTTE	Marie-Pierre FETIS

Fait et délibéré le 20 avril 2023  
Pour expédition conforme.

Le Maire,  
Gilbert DODOGARAY

